ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 7822

Texte de la question

M Pierre Bourguignon attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur la situation suivante : depuis quelques temps, on peut constater, sans raison apparente, de fortes augmentations sur des produits pharmaceutiques. C'est le cas, entre autres, du medicament « Kaobrol simple » qui, il y a peu de temps encore, etait commercialise par les laboratoires Lafarge, a Chateauroux (36 000), en quarante-huit tablettes a 9,60 francs. Sur le nouvel emballage de ce produit, il apparait maintenant que ce medicament, mis sur le marche par les laboratoires Midy Lafarge, ZI, rue A-Durouchez, a Amiens (80 000), coute 19 francs, pour simplement vingt-quatre comprimes. En consequence, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour eviter que ce type de situation ne se produise.

Texte de la réponse

Reponse. - Le produit cite est un produit qui a connu recemment de nombreux changements. Il etait initialement inscrit sur la liste des produits remboursables et, en consequence ses prix etaient reglementes. A la demande du fabricant, il a ete retire de cette liste a la fin de 1987, et ses prix sont devenus libres. L'autorisation de mise sur le marche dont il beneficiait a alors change de titulaire, et le nouveau producteur a modifie le conditionnement du produit, pour l'ameliorer sensiblement, tout en relevant le prix. Ce cas exceptionnel parait peu representatif de la situation des medicaments non rembousables, dont les prix sont libres depuis juillet 1986. Les fabricants courent le risque, en cas de hausse excessive des prix, de voir les consommateurs se detourner de leurs produits : il existe en effet des produits de substitution dans chaque classe therapeutique, et le consommateur peut toujours, avec le conseil de son medecin ou de son pharmacien, chercher un autre produit, plus economique. Aussi dans l'ensemble, malgre un niveau de depart assez bas, les prix des medicaments non remboursables n'ont-ils pas connu de derapage sensible en 1988. Il est neanmoins exact que ponctuellement, des hausses particulierement fortes ont affecte certains produits.

Données clés

Auteur : M. Bourguignon Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7822
Rubrique : Pharmacie
Ministère interrogé : consommation
Ministère attributaire : consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 97